

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 15 novembre 2018</p>	<p>L'an Deux Mille Dix Huit, le 15 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 novembre 2018, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BAYLE Brigitte, BELOTTI Jacqueline, BIHOUEE Yann, BONNEILH André, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CARON Jean-Charles, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAGREZE Georges, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LIFANTE Dominique, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame CARNEGIE Cynthia,
Messieurs GARRIGUES Michel, LARIVIERE Jérôme.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame BORIVANT Danièle procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre,
Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur BORIE Daniel,
Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,
Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre.

<p>Secrétaire de Séance : CARON Jean-Charles</p>	<p>Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 44 Pouvoir(s) : 4 Votants : 48</p>
--	--

N°2018E-132-MP : MARCHE DE TRAVAUX VALORISATION DU BOURG DE BONAGUIL : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur Jean-Pierre MOULY, Vice-président, rappelle que par délibération n°2017B-113-AG en date du 13 avril 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de valorisation du bourg de Bonaguil. Il rappelle que l'objectif est de requalifier l'entrée dans le bourg (sécurisation de la traversée piétonne, rationalisation du stationnement, des affichages et de la signalétique, installation d'un nouveau mobilier

urbain de qualité) mais également de requalifier le sentier piétonnier du bourg (traitement et l'écoulement des eaux pluviales, enfouissement des réseaux téléphoniques, rationalisation du stationnement, des affichages et de la signalétique, installation d'un nouveau mobilier urbain de qualité).

Ce projet d'aménagement du sentier se décomposera autour des 3 grands secteurs qui révèlent les espaces historiques incontournables et balisent l'ascension jusqu'au château.

- La place de l'église et les terrasses du château
- La place du marronnier, place du four et Belvédère du Riou Pichou
- L'entrée du bourg, stationnements près du Riou Pichou

Il rappelle :

- La décision n° D2017-65-MP en date du 29 mai 2017 validant le choix de la société AC2i d'Agen pour assurer la mission de Maîtrise d'œuvre pour la partie travaux (lot 1, 2 et 4) ;
- La décision n°D2017-158-MP en date du 22 novembre 2017 validant le choix de la société QUARTIERS LUMIERES de Toulouse pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la partie « mise en lumière » (lot 3).

Ce projet de valorisation du bourg de Bonaguil dont le montant des travaux est estimé à 1 144 656 € HT impose de lancer un marché de travaux alloti (4 lots).

Une consultation en procédure adaptée article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 28 août 2018 avec publication dans le JAL « le Sud-Ouest » le 29 août 2018, sur la plateforme Marco et sur le site de Fumel Vallée du Lot.

La commission d'ouverture des plis dûment convoquée s'est réunie le 25 septembre 2018 en présence de la maîtrise d'œuvre pour l'ouverture des plis. Elle s'est réunie le 06 novembre 2018 pour présenter les résultats de l'analyse des offres dont le rapport a été présenté par la maîtrise d'œuvre.

Le montant estimé des travaux étant supérieur au seuil des 1 000 000 €, imposé par la délibération n°2017A-19-AG du 12 janvier 2017, le choix des entreprises doit être validé par l'assemblée délibérante.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire,**

1°) – Décide, au vu du rapport d'analyse présenté par le Maître d'œuvre, de retenir pour réaliser le projet de valorisation du bourg de Bonaguil, conformément au tableau ci-dessous et pour un montant total HT de 1 106 931,40 € les entreprises suivantes :

Désignation des lots	Estimatif HT en €	Entreprise retenue	MONTANT HT en €
01 VRD SERRURERIE	227 595,00	Eurovia LE PASSAGE D'AGEN	245 881,55
02 PAVAGE MACONNERIE	628 923,00	Occitanie Pierre CAHORS	576 506,66
03 MISE EN LUMIERE	211 218,00	INEO Aquitaine/Citélum PESSAC	241 983,00 *
04 ESPACES VERTS	76 920,00	Divona MERCUES	42 560,20
TOTAL	1 144 656,00		1 106 931,40

*TF : 197 314,00 € HT + PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) 44 669 € HT

2°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes aux marchés ;

AR PREFECTURE

047-200068930-20181115-2018E_132_MP-DE

Regu le 20/11/2018

3°) – Précise que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018 ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 novembre 2018

Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 novembre 2018

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 20 novembre 2018
